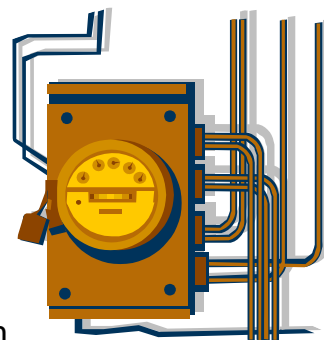





Pourquoi remplace-t-on nos compteurs ?

Contractuellement le compteur doit être remplacé tous les **12 ans** :

- Pour garantir un **comptage** précis et limiter les mètres cubes distribués non facturés
- Pour garantir **l'équité** de l'ensemble des clients au regard des volumes consommés.



Le client est toujours prévenu du changement de son compteur par le fermier ([VEOLIA EAU](#)).

Conseil  : Dans la mesure du possible, notez toujours l'index de votre ancien compteur ainsi que le nouveau pour éviter tous litiges postérieurs à la pose.

[Retour](#) à la liste des questions...

